

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAI

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron

Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier

Excusés avec procuration:

Mme Breteau donne procuration à M. Odeau

Mme Tuffier donne procuration à Mme Vadé

M. Bigot donne procuration à M. Breton

M. Breton Nicolas a été nommé secrétaire.

### **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :**

#### **Election des délégués :**

Messieurs MALLET, ODEAU et Madame PEAN ont été élus

#### **Election des suppléants :**

Mesdames VADE, Bontemps et Monsieur BRETON ont élus

### **Secrétariat de mairie : Augmentation du temps de travail**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que depuis plusieurs mois la charge de travail du secrétariat ne cesse d'augmenter. Pour faire face à celle-ci, Monsieur le Maire propose une matinée supplémentaire de 3heures le mercredi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer le poste d'adjoint administratif à 31h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014. Les heures supplémentaires effectuées depuis janvier 2014 seront réglées sur le salaire de juillet 2014.

### **Certificat d'authentification RGS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SRCI qui nous informe que le Ministère de l'intérieur impose aux organismes publics émetteurs d'acquiescer un certificat d'authentification de type RGS (Référentiel Général de sécurité) afin de pouvoir continuer de télétransmettre les actes (délibérations, arrêtés...) auprès de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société SRCI pour la fourniture du certificat RGS « agent », il s'élève à 185€ HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent cet achat et charge Monsieur le Maire de la signature de ce devis.

### **Logement communal**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame PIRON André, actuellement logé au « 1 route de Saint Maixent » suite à l'incendie de leur habitation, qui nous informe de la disponibilité de ce logement à partir du 30 juin 2014. Monsieur le Maire propose de le mettre sur le site des annonces gratuites « Le Bon coin ». Le conseil municipal donne son accord.

**Divers :****Guichet unique :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune doit mettre en ligne les ouvrages sur le site du guichet unique. Pour cela Monsieur le Maire propose de se rapprocher du cabinet Dejoie-Barbier pour établir un relevé des réseaux. Le conseil donne son accord.

**Référent tempête :**

Un courrier de ERDF nous est transmis pour établir les modifications des contacts apportées suite à l'élection du conseil municipal de mars 2014. Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint sont nommés « référents tempête ».

**Challenge sportif communautaire 2014 :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté de commune de l'Huisne Sarthoise concernant la mise en place d'un challenge sportif communautaire prévu le samedi 27 septembre 2014. Pour cela les inscriptions doivent être retournées pour le vendredi 4 juillet 2014. Mme Péan en fait part auprès de l'association « Etoile Sportive Villainoise »

**Perche Sarthois :**

Une journée découverte du Pays du Perche Sarthois est organisée le mardi 8 juillet. Tous les élus communaux peuvent y participer. Pour les personnes intéressées, un coupon réponse doit être retourné avant le mardi 1<sup>er</sup> juillet.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10  
Approbation de la séance du 20 juin ; le Maire Michel ODEAU